



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Air Inter

Question écrite n° 9500

Texte de la question

M Andre Bellon attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur les formalites de plus en plus compliquees necessaires a la recuperation d'enfants voyageant seuls sur les vols d'Air Inter. En effet, pendant les periodes de congés scolaires, les arrivees de tous les vols sont regroupees, notamment a l'aeroport d'Orly, en sous-sol, provoquant des attroupements importants de parents en raison de la frequence des vols, alors que le systeme precedent fonctionnait a la satisfaction des usagers, c'est-a-dire arrivee des enfants en meme temps que les passagers des vols reguliers, ce qui permettait de recuperer ses enfants peu de temps apres l'atterrissage puisque les enfants sortent a la suite immediate des passagers accompagnes de l'hotesse, alors que le systeme mis en place pour les vacances de Noel dernier retardait de facon non negligeeable le moment de retrouver les enfants. Il lui demande si des dispositions plus simples, notamment le systeme anterieur, pourraient etre remises en vigueur.

Texte de la réponse

Reponse. - La recuperation par les familles des enfants non accompagnes arrivant sur les lignes d'Air Inter a Paris-Orly lors des journees a forte migration (douze journees en 1988 pour une moyenne de 1 500 enfants par journee) est un probleme que le transporteur s'efforce de maitriser, qui integre, prioritairement, l'exigence de la securite et qui depend pour une bonne part de l'architecture des installations terminales. Jusqu'a l'annee derniere, chaque salle d'embarquement traitant alternativement un depart suivi d'une arrivee (au meme niveau), au moyen d'un seul couloir de debarquement (hall 2 et 3), la methode la plus facile et la plus fiable etait effectivement le post-debarquement des enfants non accompagnes en fin de sortie des passagers et le retrait a l'extremite de ce couloir. Depuis la mise en service du hall 4 l'annee derniere, quatre departs sont traites simultanement au niveau superieur (1er etage) tandis que trois a cinq arrivees peuvent etre admises simultanement au niveau inferieur (rez-de-chaussee). Dans un avenir tres proche, les halls 3 et 4 regrouperont chacun une salle unique traitant simultanement jusqu'a cinq vols, le debarquement de ces cinq arrivees se faisant par un petit couloir lateral. Les imperatifs de securite interdisent le debarquement des enfants non accompagnes par ce circuit : c'est pour cette raison que ces derniers font des a present l'objet d'un traitement separe. Toutefois, dans la phase finale des travaux, prevue au-dela de 1990, la separation des flux departs/arrivees telle qu'elle est envisagee pourrait permettre, si les superficies disponibles sont suffisantes, le debarquement des enfants non accompagnes par le circuit normal et les trois sorties situees au rez-de-chaussee. Les services du ministere de l'equipement, du logement, des transports et de la mer suivent avec interet l'experience en cours et ne menagent par leurs efforts pour que l'interet des usagers soit pris en compte immediatement apres les imperatifs de la securite.

Données clés

Auteur : [M. Bellon André](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9500

Rubrique : Transports aeriens

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 février 1989, page 713